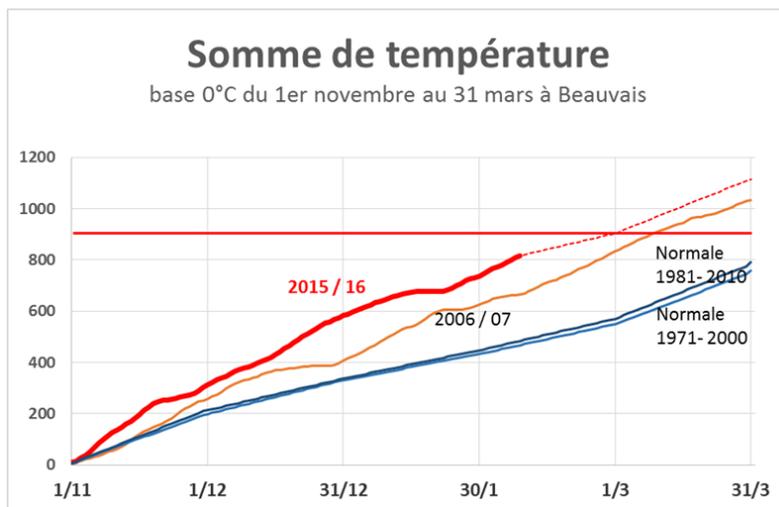


La part des parcelles qui présente des épis bien décollés jusqu'à 8 mm de haut, est de plus en plus importante. Heureusement le photopériodisme bloque pour l'instant la montaison, et les 7 jours de gelées autour du 20 janvier n'ont apparemment pas fait de dégâts. Statistiquement parlant les semaines les plus froides sont maintenant passées, statistiquement ...

BLE

Douceur c'est reparti

Après la pose autour du 20 janvier, les sommes de température repartent de plus belle. Pour avoir un risque climatique rouille brune égal à 2007, il faudrait que les 7 prochaines semaines soient anormalement froides, mais un printemps sec peut aussi encore bloquer la maladie. La partie en pointillés correspond à ce qui se passera avec des températures normales.



Du désherbage au cas par cas !

Dans les parcelles infestées de ray grass et semées tôt, une ou deux interventions ont souvent déjà été réalisées. Si la dernière remonte à plus d'un mois et demi, ou si vous observez des relevées, attendre que le temps se calme, que la portance s'améliore, et intervenir lors d'une journée sans pluie si la douceur persiste. Sur flore sensible utiliser plutôt un foliaire type [Archipel](#) 0,250 kg/ha le choix précis du produit étant à déterminer selon la nature de la flore de dicotylédones associée.

Reliquats azotés

Cette année on peut s'attendre à des reliquats élevés et donc hétérogènes en raison de conditions favorables à la minéralisation et des hauteurs de précipitations qui n'ont pas encore été très lessivantes au moins en bonnes terres. Nous rappelons que l'intérêt de la mesure

réside dans la précision du prélèvement (et du renseignement de la fiche si vous ne faites pas le calcul du bilan vous-même). Sur l'horizon 60 – 90, il faut prendre la peine de faire 8 carottes. Sur les 2 premiers horizons 8 suffisent également, mais en cas d'apport de matière organique en interculture mieux vaut en faire quelques-uns de plus ce qui ne demande pas beaucoup plus de temps une fois que l'on est dans la parcelle (une douzaine apporte un gain de précision intéressant par rapport à 8). Utiliser des outils propres (surtout les sceaux qui ne doivent pas avoir été utilisés avec des produits azotés même nettoyés). Ne pas laisser les échantillons chauffer sinon les congeler. Toujours le débat entre le cercle et la diagonale : le cercle en zone représentative mais le plus important ce sont les 8 carottes.

Apports d'azote : en général réduire ou supprimer le 1er

Le blé a besoin de 60 u pour aller au stade épis 1cm. Entre ce qui est déjà absorbé et ce que vous allez trouver dans les 2 premiers horizons, il y aura souvent déjà ce qu'il faut. Mieux vaut ne pas fertiliser trop tôt et trop fort pour laisser la nature faire son travail et supprimer les talles en trop au plus vite. Dans beaucoup de situations plus de la moitié des talles sont excédentaires. Elles n'iront pas au bout de toute façon, mais en attendant elles cachent la lumière aux talles principales qu'elles sensibilisent à la verse, elles consomment de l'azote pour rien, et de l'eau qui fera peut-être défaut plus tard. Seuls les blés qui ne présentent pas 500 talles à 3 feuilles par mètre carré justifieront 20 à 40 unités fin février. Les autres pourront attendre début mars voir le 2eme apport directement (impasse au 1^{er}). Dans ce cas fractionner le 2eme (on les appelle N2 et N2bis). Par sécurité anticiper un peu le N2 vers le 15 mars et apporter le N2 bis quand la montaison est bien amorcée vers le stade épis 2-3 cm. Penser au soufre : soit spécifiquement début mars, soit avec le 1^{er} apport, sinon avec la première fraction N2 du 2eme.

COLZA

Surtout en secteurs précoces, beaucoup de parcelles sont déjà au stade D1, les tiges commencent à s'allonger. 1ere urgence : les pesées de matière verte pour estimer l'azote absorbé. Autant en céréales on peut avoir des doutes sur l'efficacité de l'azote déjà absorbé, autant en colza les quantités en jeu sont importantes et la méthode fiable et facile à mettre en œuvre.

Suivi ravageurs

Placer le piège, le fond de la cuvette devant se situer au dessus de la végétation, pour surveiller la présence éventuelle de charançons de la tige. Si le BSV signale des charançons dans certaines parcelles, c'est la seule façon d'éviter en sécurité un traitement inutile dans votre parcelle, sauf en faisant une impasse aveugle, ce qui n'est pas conseillé non plus. On voit plus d'altises que d'habitude dans les pétioles, mais elles ne passent pas dans les tiges et tombent même au sol en partie avec les feuilles sénescentes qui se détachent. Objectivement on ne voit pas trop de différences entre parcelles traitées ou pas à l'automne. Par contre les traitements ne sont peut être pas étrangers aux colonies de pucerons cendrés inhabituelles à cette époque, qui ne pullulent pas, mais ne semblent pas gênés non plus par les auxiliaires. A suivre pour observer comment tout cela va évoluer au printemps ...

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 9 février 2016 (BSV N°1), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A.-C. Cordel, J. Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.